

## Le rapport D'Amours accueilli avec réserve



Aline Couillard  
Présidente

L'Association démocratique des retraités (l'ADR) n'est pas des plus enthousiastes face aux conclusions et aux recommandations du comité d'experts sur l'avenir du système de retraite québécois.

Ce comité, présidé par M. Alban D'Amours, a vu évoluer son mandat. Au début, il devait étudier les régimes complémentaires de retraite sous la juridiction de la

Régie des rentes du Québec, principalement les régimes à prestations déterminées. Les régimes sous la juridiction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) en étaient exclus. Par la suite, le comité a engagé sa réflexion dans une vision globale de la sécurité financière et de son insertion dans le système de retraite québécois.

Cet élargissement suscite des interrogations. **Quel est le but ?**

Certes, le rapport D'Amours privilégie les régimes à prestations déterminées qu'il considère comme les plus aptes à assurer la meilleure sécurité financière à la retraite. Par les trois propositions émises, le rapport D'Amours tempère grandement notre enthousiasme.

Il préconise une méthode d'évaluation plus exigeante, davantage de latitude pour gérer les régimes et des possibilités de restructuration des régimes pour en régler les déficits.

Il semble intéressant de voir que ces possibilités s'exerceraient par négociation entre les parties. Mais si les négociations n'aboutissaient pas, l'employeur pourrait procéder unilatéralement à des modifications sur l'indexation. **Voilà ce qui fait émerger notre réserve, voire notre opposition.**

Comment le rapport D'Amours peut-il en même temps recommander des mesures pour un meilleur remplacement du revenu lors de la retraite et ne pas assurer que ce revenu suivra le coût de la vie par l'indexation ?

Selon le rapport, les possibilités de restructuration des régimes permettraient « *de recadrer la notion de droits acquis.* »<sup>1</sup> **Qu'est-ce que cela sous-entend ?**

L'ADR salue la liberté laissée aux individus quant à l'âge de la prise de retraite. L'approche incitative préconisée par le rapport laisse place au choix personnel.

---

<sup>1</sup> Innover pour pérenniser le système de retraite p.8

L'ADR émet des doutes quant à la mise sur pied du régime longévité. Le gouvernement décidera-t-il de faire absorber de nouvelles cotisations aux travailleurs québécois ? Nous nous permettons d'en douter. Le rapport D'Amours déplore que les Québécois n'épargnent pas assez, ce n'est pas en leur imposant de nouvelles piges sur leur paye qu'ils y arriveront.

Le passé étant garant de l'avenir, nous déplorons le fait que le rapport D'Amours n'ait pas abordé les mauvaises gestions du passé comme les congés de cotisations, les ponctions dans les fonds de retraite pour financer des départs rapides et imprévus à la retraite, les baisses de cotisations et autres actions du genre. Il nous laisse sur l'impression que les retraités actuels seraient les grands responsables des déficits présents. **Pourquoi ignorer ces causes ?**

Le système de retraite québécois, de par son importance, mérite que l'on s'y arrête. L'ADR déplore l'empressement de tous les partis politiques à vouloir faire si vite. Elle suivra avec assiduité la mise en place des recommandations de ce rapport, espérant que les réponses à ses interrogations seront satisfaisantes.

Aline Couillard,  
présidente de l'ADR  
7 mai 2013